



L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories; fonctionnaire détaché ou mis à disposition; ...; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS);
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité ad hoc ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

Renseignements généraux

Nom : de Valk		Prénom(s) : Henriette Maria
Nom de naissance : de	Valk	
Vous êtes personn	el InVS ou pers	onnel ARS des Cire (tout statut) 🖂 oui 🗌 non
Si oui, remplir ci-desse	ous :	
Personnel InVS	Fonction	Responsable d'unité
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	DMI
Vous êtes membre d'un	comité de l'InVS	⊠ oui □ non
Si oui, remplir ci-dessou	ıs :	
✓ Membre d'un conseil / comité créé	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☑ Comité des CNR ☐ Autre :
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Président ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre
✓ Membre d'un	Nom du projet *	Groupe de Travail 'La veille et l'alerte sanitaires en France'
comité ad hoc	Fonction	



Cette partie du formulaire concerne les experts externes – A ne pas remplir **non**, remplir ci-dessous: Organisme employeur principal: Activité profe sionnelle principale : Vous déposez voite candidature oui pour le comité (menu déroulant des comités + dates de manda comme expert individuel (pour le projet....) Vous collaborez déjà aved 'InVS non Si oui, remplir ci-dessous: CCTV CA Comité des Registres Conseil / Comité ¬ cs Comité des CN Membre d'un Autre : conseil / comité créé Président Rapporteur réglementairement ice président Activité / Fonction Membre Nom du projet * Membre d'un Membre di té de pilotage comité ad hoc seil scientifique Membre du d Fonction ☐ Membre d'ų oupe de travail Autre: Expert externe Nom du projet * individuel projet : programme, enquête, étude, investigation.

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1er du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

Marcika Cilladakija kaldiglistar patika patika, dia ce kaki atio ako priorija dia kija jajak jajak jajak jaja

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

\boxtimes	Non concerné
	Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital

28 Andlés concessor in inclinante

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'INVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

2.1 Liens durables ou permanents

2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
 - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
 - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
 - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné				
Concerné (compléter le tableau	ı ci-dessous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
-				Oui Non



				Oui Non
				Oui Non
				Oui
				Oui
				Non Oui
				Non
2.1.2 Autres activités régulières				
de formation, membre d'un group ou non intervenant dans le cham	nnées précédentes rique sont les activités récurrentes ré le d'expert ou équivalent pour une p de compétence ou d'activités de l' t dans ces secteurs (ex. membre d'e	e entreprise ou InVS, avec un	u un établissen n organisme pro	nent à but lucratif ofessionnel ou un
Non concerné				
Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une inst		Période	Rémunération
Institut de santé Publique Bruxelles	Membre du comité es CNR Belge		008-2011	☐ Oui ☑ Non
	Membre du Groupe de Coordinatio		006-2011	Oui
ECDC	Food and Waterborn Disease Netw Membre du comité de rédaction		000-2011	⊠ Non □ Oui
ECDC	d'Eurosurveillance	2	000-2011	
Caisse central MSA	Membre du conseil scientifique du de surveillance zoonoses	réseau 2	011	☐ Oui ☑ Non
Afssaps	Membre du groupe de travail arbov	iroses 2	008-2011	☐ Oui ☑ Non
		<u></u>		
2.2 Interventions ponctuelles : travau - Actuellement ou au cours des 3 ans - Les activités visées dans cette re	nées précédentes ubrique sont les participations pond	ctuelles rému	nérées ou nor	n à toute étude
) en lien avec le sujet traité [exemple	: investigateu	ır principal ou a	associé…].
☐ Non concerné				
Concerné (compléter le tableau ci-de				
Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche	Fonction	Période	Rémunération
Anses et MedVetNet	Etude MedVetnet sur le poids des infections d'origine alimentaire	associé	2006-2009	☐ Oui ☑ Non
	<u> </u>			Oui Non
				Oui
				Non Oui
				Non Oui
				Non



2,3 Interventions ponctuelles : rapp	orts d'expertise		
 Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette ru lien avec le sujet traité, en dehors 	nnées précédentes Ibrique sont les participations ponctuelles rémi des participations en tant que membre d'un gr	unérées ou non à oupe défini au 2.1	toute expertise ei
Non concerné		-	
Concerné (compléter le tableau ci-d	essous)		
Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
ECDC	Evaluation du risque vectoriel en Malte	2009	☐ Oui ⊠ Non
ECDC	Evaluation du risque infection West Nile en Roumanie	2010	☐ Oui ☑ Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
 Actuellement ou au cours des 3 ar Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe 	mées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées c rts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ	ou non de consulta vité d'audit…	nt, de
Non concerné			
∑ Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)		
Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
CDC	Groupe d'expert West Nile Virus	2009-2011	☐ Oui ⊠ Non
	Groupe d'expert risque vectoriel	2010	Oui Non
CDC	Groupe d'expert fièvre Q	2009	☐ Oui ☑ No
CDC-université d'Utrecht (pays bas)	Groupe d'expert modélisation risque transfusionnel	2011	Oui No
CDC-Health Protection Agency Collindale	Groupe d'expert test du 'risk assessment tool'	2011	⊠ Oui □ Non
Direction général de l'Alimentation	Membre du copil des études évaluation socio-économique en appui de la décision de gestion des risques sanitaires	2010	☐ Oui ⊠ Non

2.5 Interventions ponctuelles : congrès, conférences, colloques, actions de formation

Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; activités rémunérées ou non.



Institut Pasteur/ENVA/Anses Institut Pasteur/ENVA/Anses Institut Pasteur/ENVA/Anses Institut Pasteur/ENVA/Anses Institut Pasteur Institut Amsterdam Institut Pasteur Institut P	conseil ou d'un comité scientifique formation	a comme de gambadon da co		
Concerné (compléter le tableau ci-dessous)	- Actuellement ou au cours des 3 a	nnées précédentes		
Entreprise, société, établissement, organisme Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Frériode Rémunératio Formation zonoses 2010	☐ Non concerné	•		
Irintervention	Concerné (compléter le tableau ci-c	lessous)		
institut Pasteur/ENVA/Anses Formation surveillance et alerte 2008, 2009, Oui Non	•	1	Période	Rémunération
Institut Pasteur Formation surveillance et alerte 2008, 2009, 2010 201	Institut Pasteur/ENVA/Anses	Formation zoonoses	2010	
HESP rennes Formation populations à risque des infections d'origine allmentaire 2009 Qui Non		Formation surveillance et alerte		⊠ Oui \
Formation populations à risque des infections d'origine alimentaire 2009 20ui infections d'origine alimentaire 2009 20ui infections d'origine alimentaire 2009 20ui Non 2	ENVA/Paris XI, Paris XII, CIRAD, Master 2	Formation risques alimentaires	2008, 2009	· · =
liés au porc			2009	⊠ Oui
Iniversité de Grenoble/ESCMID Cours arboviroses 2009 Non Oui Non	Congrès scientifique INMA, Tours		2009	
Driversité de Grenoble/ESCMID Cours arboviroses 2009 Oui Non Oui	Royal Tropical Institut Amsterdam	Cours surveillance des maladies infectieuses	2010	
	Jniversité de Grenoble/ESCMID	Cours arboviroses	2009	☐ Oui ☑ Non
2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque action de formation (frais de féplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure) Actuellement ou au cours des 3 années précédentes Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise, société, établissement, organisme, Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Période Rémunération CDC ESCAID 2008 2010 Oui Non Non Oui Non Oui Non Non Oui Non Non Oui Non Non Non Oui Non Non Non Oui Non Non Oui Non Non Non Non Oui Non Non Non Oui Non				
ESCAID 2008 2010	- Actuellement ou au cours des 3 an	·		
Oui Non Non Oui Non Non Oui	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de		Rémunération
Oui Non Oui Oui Non Oui	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération Oui Non Oui
	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Oui
6 Interventions ponctuelles : autres La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 ☑ Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus - Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise Nature de l'activité Période Rémunération (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Non Oui Oui Non Non Non
- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus - Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise Nature de l'activité Période Rémunératior (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 🖂 Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme,	essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui Oui
- Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise Nature de l'activité Période Rémunératior (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 🖂 Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui Oui
Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise Nature de l'activité Période Rémunération (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 🖂 Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID	Période	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Oui Oui
Entreprise Nature de l'activité Période (société, établissement, organisme) Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 🖂 Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC CDC Characterise ponctuelles : autres La nature du lien est autre que celle	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID es proposées ci-dessus	Période 2008 2010	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Non
(société, établissement, organisme) Rémunération Rédaction d'un livre 'Infectious disease 2005-2011 ⊠ Oui (mais	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC CDC La nature du lien est autre que celle - Détenteur d'un brevet ou inventeur	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID es proposées ci-dessus	Période 2008 2010	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Non
	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC CDC La nature du lien est autre que celle Détenteur d'un brevet ou inventeur Non concerné	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID es proposées ci-dessus d'un produit ou procédé, ou toute autre forme d'	Période 2008 2010	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
ersion du 21 janvier 2011 8/11	- Actuellement ou au cours des 3 and Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise, société, établissement, organisme, CDC 6 Interventions ponctuelles : autres - La nature du lien est autre que celle - Détenteur d'un brevet ou inventeur Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Entreprise	Essous) Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention ESCAID es proposées ci-dessus d'un produit ou procédé, ou toute autre forme d'un produit ou procédé d'un produit d'un	Période 2008 2010 le propriété intell	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non

				t13
				frais) Non Oui
				Non
				Oui Non
				Oui Non
	-			Oui
				☐ Non
* Sont visées tou départements, serv entreprise ou un é compris financeme - Actuellen	utes les structures auxque vices, associations de promo établissement à but lucratif ent de thèses et de stages de ment ou au cours des 3 anné	lles le déclarant appartient (organisment) les le déclarant appartient (organisment) de santé ou non, intervenant dans les universités précédentes cements dont les montants partic	ganismes de recherche, insti é) qui sont financées substanti mp de compétence ou d'activ ités.	ellement par une ités de l'InVS ; Y
pour plus forme de	s de 10% ; le montant s'ap	pprécie annuellement, d'une mên ou recherches, bourses ou parrai	ne source ; les versements per	uvent prendre la
Non concerné	<u> </u>			
Concerné (co	mpléter le tableau ci-dess	ous)		
Responsabilité (au de l'institution bénéficiaire)	sein Institution bénéficia	ire Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période
.,				
compris le Sont cond l'objet d'u	époux(se) ou personne viv eur conjoint	vant sous le même toit – ascen s, les activités exercées personne tre mentionné)		-
Non concerné				
Concerné (cor	mpléter le tableau ci-desso	ous)		
Entreprise (cocióté	Fonction et position dan	I	Lien de parenté	Période
(société, établissement,	l'entreprise (indiquer le co échéant s'il s'agit d'un po:	I :	(conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau-	

organisme)	de responsable)	membre d'un organisme financé)	père, belle-mère, beau- frère, belle-soeur)	

FG.	83	1.74	2.0		7771 11	s	1 2 32	- 37.75	van rij	and the				Section 1	. "\ar 4	4			 													
H	ا ز ک		3								31.75	4.3	4.5	13.00	2.10			5	ني د الله	19.		1	90 B	300	A SEC	966			数海	200	寄出聲	
Н	10		B_{i}	100	4.3					11.				0.300												300		12.0				
31.	Ð	. 7	4.4	3 8	4	31 IC	131			提。		1.	3.4		100											300	45	17.73				
ы	10						131		4	4.4	:	133	- 17												6 ° 5			1.5	4	1.00	4.81	
m			2:2								1		200	100	1				3 30	$x \in \mathcal{E}$			80.0	40 C.	7 - 6	90	35.4	1999	10.7	186	400	

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunératio
				Oui Non
				Oui Non



Non concerné

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à St Maurice......, le 15 mai 2011.....

Har Vall

Signature: